

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 mai 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Lyse Chatelois	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 07 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2025-05-81**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «18. Varia » ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire ;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour ;**

3. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2025 ;
4. Période de questions réservée au public ;
5. Inspecteur en bâtiment et en environnement ;
6. CDSM ;
7. Loisirs ;
  1. Retrait de l'assuré additionnel;
  2. Entretien terrain de balle ;
  3. Tableau d'affichage (Fonds Tillotson, demande au FVMV) ;
  4. Nettoyage de la hotte;
8. Église;
  1. Entente;
  2. Vente de garage 17 mai;
  3. Ajout de l'assuré additionnel;
9. Ressource commune avec St-Isidore;
10. Voirie : Entretien des pelouses ;
11. Rapport annuel 2024 en prévention d'incendie ;
12. Politique régionale sentiers pédestres;
13. Assurances collectives;
14. TECQ 2024-2028 ;
15. Paiement des comptes :
  1. Comptes payés ;
  2. Comptes à payer ;
16. Bordereau de correspondance ;
17. Rapports :
  1. Maire ;
  2. Conseillers ;
  3. Directrice générale ;
18. Varia ;
19. Période de questions réservée au public ;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2025;**

**Résolution 2025-05-82**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Karine Montminy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'est abordée.

**5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis le rapport pour le mois d'avril 2025.

**6. CDSM**

Aucune question n'est abordée.

**7. LOISIRS**

**7.1 Retrait de l'assuré additionnel**

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs avait bénéficié de l'assurance de la municipalité en tant qu'assuré additionnel auprès de la FQM;

**ATTENDU QUE** le comité des loisirs a été dissout;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite maintenant procéder au retrait de cette entité en tant qu'assuré additionnel ;

**Résolution 2025-05-83**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo demande à son assureur la FQM de retirer le « Comité des loisirs » comme assuré additionnel à la police d'assurance municipale, et ce immédiatement ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à transmettre la présente demande à l'assureur et à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7.2 Tableau d'affichage demande FVMV**

**ATTENDU QUE** suite à l'obtention de la subvention du Fond Tillotson pour le tableau d'affichage au terrain de balle;

**ATTENDU QU'** une demande de subvention peut être faite au Fond de Vitalité des Milieux de la MRC de Coaticook pour obtenir 13 000.00\$ en banque pour financer une partie des dépenses;

### **Résolution 2025-05-84**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** faire la demande de subvention au Fond de Vitalité des Milieux de la MRC de Coaticook pour obtenir le 13 000.00\$ en banque pour aider à financer une partie du tableau d'affichage au terrain de balle;

**De** prendre l'argent manquant dans le comte des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7.3 Nettoyage de la hotte**

**ATTENDU QUE** l'assureur demande un nettoyage certifié de la hotte de la cuisine des loisirs ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux (2) propositions ;

### **Résolution 2025-05-85**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la proposition de GC Spécialités inc. Pour le nettoyage manuel au montant de 343.75\$ plus les taxes applicables.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8. ÉGLISE

### 8.1 Ajout de l'assuré additionnel

**ATTENDU QUE** l'organisme à but non lucratif *Patrimoine Saint-Malo* joue un rôle actif dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite ajouter cet organisme à titre d'assuré additionnel au contrat d'assurance municipal auprès de la FQM ;

#### **Résolution 2025-05-86**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo demande à son assureur, la FQM, d'ajouter l'OBNL *Patrimoine Saint-Malo* comme assuré additionnel à la police d'assurance municipale ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à transmettre la présente demande à l'assureur et à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9. RESSOURCE COMMUNE ST-ISIDORE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Malo et Saint-Isidore-de-Clifton désirent présenter un projet de ressource commune en génie civil dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

### **Résolution 2025-05-87**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Malo s'engage à participer au projet de ressource commune en génie civil ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la municipalité de Saint-Malo organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **10. VOIRIE :**

### **10.1 Entretien des pelouses**

**ATTENDU QU'** un nouvel employé en voirie doit être recruté pour combler le poste pour la saison d'été 2025;

**ATTENDU QUE** Monsieur Daniel Lévesque a été demandé pour combler le poste pour la saison estivale ;

### **Résolution 2024-05-88**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**D'engager** Monsieur Daniel Lévesque comme employé de voirie pour la période estivale 2025.

**QUE** la rémunération de Monsieur Daniel Lévesque lui sera versée selon l'entente passée avec lui.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **10.2 Entretien des camions**

La conseillère Karine Montminy quitte les délibérations du conseil et s'abstient de voter.

**ATTENDU QUE** monsieur André Montminy a demandé un ajustement de son taux horaire pour les services mécaniques rendus à la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est satisfaite des services de Monsieur Montminy et souhaite continuer la collaboration;

**Résolution 2025-05-89**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'augmenter le taux horaire de Monsieur André Montminy pour l'été 2025 lorsqu'il fait des réparations majeures sur les camions au taux déterminé par le conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**11. RAPPORT ANNUEL 2024 EN PRÉVENTION D'INCENDIE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Malo prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les*

*caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI»*

### **Résolution 2025-05-90**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie au 31 décembre 2025, tel que présenté;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **12. POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS PÉDESTRE**

**ATTENDU QUE** les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

**ATTENDU QUE** des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale);

**ATTENDU QUE** ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet;

**ATTENDU QUE** cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

- ATTENDU QUE** ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;
- ATTENDU QUE** le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un *Plan directeur régional de randonnée pédestre*, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;
- ATTENDU QUE** ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;
- ATTENDU QUE** la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le *Plan nature 2030* du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC a, entre autres, pour objectifs :
- De soutenir la structuration et le développement de la MRC comme pôle récréatif et récréotouristique quatre saisons
  - De mettre en valeur le potentiel récréatif des milieux forestiers sans compromettre la production forestière
  - De prioriser, en milieu naturel, le développement d'équipements et d'infrastructures impliquant des activités de plein air non motorisées
  - D'identifier les infrastructures de nature régionale associées au tourisme et à la culture et les mettre à jour

### **Résolution 2025-05-91**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

**De** reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie;

**D'appuyer** la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie;

**De** collaborer à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations;

**De** collaborer à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la municipalité;

**De** transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13. **ASSURANCES COLLECTIVES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo souhaite bonifier les conditions de travail de ses employés municipaux en leur offrant une couverture d'assurance collective ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook a mis en place un regroupement d'achat permettant aux municipalités de bénéficier d'un régime d'assurance collective à des conditions avantageuses ;

**ATTENDU QUE** l'adhésion de la Municipalité de Saint-Malo à ce regroupement permettrait d'offrir une couverture d'assurance collective à ses employés admissibles, selon les modalités établies par le regroupement de la MRC de Coaticook ;

#### **Résolution 2025-05-92**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

**QUE** la Municipalité de Saint-Malo adhère au regroupement de la MRC de Coaticook aux fins de l'obtention d'un régime d'assurance collective pour ses employés municipaux admissibles ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. TECQ 2024-2028**

Les conseillers ont pris connaissances des documents relatifs au programme TECQ 2024-2028.

**15. PAIEMENT DES COMPTES**

**15.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 47 963.06 \$ payés depuis le 14 avril 2025;

**Résolution 2025-05-93**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 47 963.06 \$ payés depuis le 14 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**15.2 Comptes à payer**

**15.2.1 Frédéric Blouin**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a engagé Frédéric Blouin pour le balayage des rues;

**ATTENDU QU'** on lui a demandé de balayer la cour du garage municipal ainsi que celle de l'hôtel de ville;

**ATTENDU QUE** Frédéric Blouin a présenté sa facture;

**Résolution 2025-05-94**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** payer la facture numéro 1318 d'un montant total de 1 625.00 \$ plus les taxes applicables pour le balayage des rues et des deux cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**15.2.2 Entretien patinoire**

**ATTENDU QUE** Nicolas Fontaine était chargé de l'entretien de la patinoire pendant la saison hivernale ;

**ATTENDU QUE** Nicolas Fontaine a présenté une facture ;

**Résolution 2025-05-95**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** payer 45 heures à Nicolas Fontaine à 30\$ de l'heure pour un montant total de 1 350.00\$ pour entretenir la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**16. BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**16.1 Garnotte 2025**

**ATTENDU QUE** le Club cycliste de Sherbrooke désire organiser un événement de *gravel bike* le 14 juin 2025 traversant les municipalités de Saint-Malo, de Saint-Venant-de-Paquette, d'East Hereford ainsi que de Saint-Herménégilde ;

**ATTENDU QUE** le trajet prévoit emprunter presque exclusivement des routes de gravier et évite les cœurs villageois ;

**ATTENDU QU'** ils aimeraient obtenir une autorisation à circuler de la Municipalité avant de poursuivre leur démarche auprès de propriétaires de terres privées ;

### **Résolution 2025-05-96**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** donner l'autorisation à circuler dans la Municipalité au Club cycliste de Sherbrooke du 14 juin 2025 pour leur événement de *gravel bike Garnotte 2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **17. RAPPORTS**

### **17.1 Maire**

Monsieur le Maire Benoît Roy revient sur les points suivants :

- parle de la formation sur l'intelligence artificielle, de payer la formation à l'administration;
- faire un avis public pour modifier la date du conseil au 2 octobre pour avoir 30 jours avec les élections municipales;

#### **17.1.1 Achat remorque « Belly-dump ».0**

**ATTENDU QUE** le chargement annuel de gravier nécessite l'utilisation de transport adapté ;

**ATTENDU QUE** pour accélérer le processus et assurer une plus grande autonomie dans les opérations de transport, la municipalité a procédé à l'achat d'une remorque « Belly-dump » ;

**ATTENDU QUE** cet achat n'était pas prévu au budget initial de l'année 2025, mais qu'aucun emprunt n'a été nécessaire pour en faire l'acquisition ;

**ATTENDU QUE** le montant requis pour cet achat va être puisé à même le poste budgétaire réservé à la location de transport, ce qui permet une optimisation des ressources financières existantes ;

### **Résolution 2025-05-97**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo autorise l'achat d'une remorque « Belly-dump » de la scierie Labranche, au montant de 18 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour la location de transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

#### **17.2 Conseillers**

Aucun rapport n'a été présenté.

#### **17.3 Directrice Générale**

La Directrice Générale Madame Gabriela Fiema revient sur les points suivants :

- La formation du président d'élection à Sherbrooke;
- Un plan d'aménagement du point d'eau du nouveau secteur;

- Le drapeau de la fête des Patriotes offert par la députée Madame Gèneviève Hébert.

**18. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

**20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 22 h 12.

---

Benoit Roy,  
Maire

---

Gabriela Fiema, directrice générale  
et greffière-trésorière